

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 43.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le trois novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNUO, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNUO Daniel, TENOUX Gérard.

Représenté : SIGAUD Jean-Yves représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MAGNUS Philippe et TEMPLIER Jean-Pierre.

ORDRE DU JOUR : RPE et LAEP : location de locaux à la commune de Sisteron

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », la CCSB a mis en place un Relais Petite Enfance (RPE) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) dont la gestion est confiée à l'association Fruits de la Passion pour la partie 04 du territoire intercommunal.

Pour rappel, le RPE s'adresse aux professionnels et aux familles.

Ses missions sont les suivantes :

- information sur les différents modes de garde,
- accompagnement dans les démarches administratives et contractuelles,
- professionnalisation et aide à la création de Maisons d'Assistantes Maternelles
- mise en place d'ateliers de sociabilisation pour les enfants,
- promotion du métier d'assistant maternel.

Le LAEP s'adresse aux parents accompagnés de leurs enfants.

Ses objectifs sont de favoriser la qualité du lien enfant-parent, de créer un espace de socialisation de l'enfant (installations/jeux), la prévention, l'information, et le travail en réseau.

Ces deux dispositifs figurent dans le plan d'action défini dans la Convention Territoriale Globale (CTG), votée en conseil communautaire par délibération n° 169.22 du 12 décembre 2022.

Pour l'exercice de cette compétence, jusqu'à présent, la commune de Sisteron mettait gracieusement à disposition de la CCSB des locaux situés dans l'ancienne école du Gand.

A compter du 22 novembre 2025, la commune sollicite désormais un loyer d'un montant de 135 € par mois, afin de couvrir les frais de chauffage, d'eau et d'électricité.

Le bail serait établi jusqu'au 31 août 2026, date à laquelle le REP devrait être déplacé dans les locaux du pôle petite enfance de la commune de Sisteron, au parc Massot Devèze.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve la location de locaux à la commune de Sisteron pour le RPE, du 22 novembre 2025 au 31 août 2026 au tarif de 135 € par mois ;
- autorise le premier vice-président à signer la convention de location des locaux mis à disposition de l'association Fruits de la Passion, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 19 NOV. 2025